



Mme. Dominique Faure
Ministre déléguée chargée des
Collectivités territoriales et de la Ruralité
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Paris, le 24 septembre 2023

MARTINE
BERTHET

Nos réfs : MB/AVDW

SENATRICE DE LA
SAVOIE

Madame la ministre,

*Membre de la
Commission des
Affaires économiques*

Dans le prolongement de plusieurs sollicitations que vous avez reçu sur le projet d'extension de la zone d'activité du secteur Terre-Neuve III à Gilly-sur-Isère, je me permets de revenir vers vous concernant les difficultés rencontrées pour ce projet.

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

Comme vous le savez, le terrain d'assiette de Terre-Neuve III est situé en zone inondable non urbanisée. Ainsi à l'instar de ce qui a été nécessaire pour la création du secteur d'activité d'origine, une telle extension nécessiterait une exception aux règles imposées par les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi). Cette option est possible lorsque les constructions nouvelles dans ce secteur sont compensées par la démolition de l'ensemble d'une zone urbanisée existante dans les zones d'aléa de référence de niveau plus important.

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Malheureusement, étant donné la situation singulière du territoire alpin, zone de montagne très contraint en matière de foncier, une stratégie efficace sur ce sujet conduit déjà à avoir très peu de friches économiques à disposition pour un tel projet.

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

Néanmoins, sur un terrain directement attenant au site de Terre-neuve, une unité de traitement des matériaux et de stockage d'une entreprise cessera son activité en juillet 2024. Cet espace pourtant artificialisé au sens premier du terme n'est pas considéré comme artificialisé au titre du ZAN car les carrières ont obtenu un statut dérogatoire.

VICE-PRESIDENTE
DE L'ANETT

Je vous sollicite, à ce titre, pour que la reconversion des terrains précités puisse être considérée comme une déconstruction d'une zone urbanisée existante. Cette interprétation de bon-sens permettrait à minima de valoriser ces terrains situés au droit immédiat de Terre Neuve et d'activités existantes.



Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette requête et je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.